

# CONSEIL 9 JUIN 2023 – DELIBERATIONS

2023050 – Désignation des électeurs délégués et suppléantes pour les élections sénatoriales

2023051 – Motion de soutien à Yannick MOREZ, maire de St Brévin les Pins et pour dire stop aux violences faites aux élus

2023052 – Désignation de l'élus du Conseil Municipal membre du conseil d'exploitation du SPANC

2023053 – Subvention pour l'appel à projets Fonds Friches

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : mercredi 31 mai 2023

**Étaient présents :** M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT, et Mme Héloïse PIERRE.

**Excusés :** Mme Clotilde SHAMMAS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Xavier SAMZUN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET, M. Gaël CHARRIAU ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD, M. Emmanuel ROUILLE ayant donné pouvoir à M. Shamy RAVDJEE, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à M. Francis BLANCHARD, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à Mme Laurence LE PENHUIZIC, Mme Corinne REULIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine VANSON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF ayant donné pouvoir à M. Max PIJOTAT, Mme Murielle LECLERC ayant donné pouvoir à M. Albert BICHON.

**Secrétaire de séance :** Mme MERCEDES DUFOUR-GATTI

-----

### Désignation des électeurs délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

M. le Maire accueille les élus du Conseil Municipal pour une séance réservée à l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

M. le Maire présente à l'assemblée les conditions d'éligibilité, le nombre de titulaires et de suppléants pour la commune de Bouvron, le mode de scrutin.

M. le Maire précise qu'une unique liste lui a été présentée à l'ouverture du scrutin.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'unique liste présentée

NOM Prénom	Catégorie de délégués des conseils municipaux	Adresse	Code postal	Commune
Emmanuel VAN BRACKEL	Délégué de droit ou élu	4 la Courbelais	44130	Bouvron
Laurence LE PENHUIZIC	Délégué de droit ou élu	2 rue de Bardoux	44130	Bouvron
Francis BLANCHARD	Délégué de droit ou élu	12 rue Jean-Louis Maillard	44130	Bouvron
Clotilde SHAMMAS	Délégué de droit ou élu	8 la Gaulais	44000	Nantes
Jacques POUGET	Délégué de droit ou élu	18 la Maugendrais,	44130	Bouvron
Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN	Délégué de droit ou élu	10 le Petit Momesson	44130	Bouvron
Max PIJOTAT	Délégué de droit ou élu	18 le Bois Bœuf	44130	Bouvron
Caroline GASTARD	Suppléant	17 la Bélinais	44130	Bouvron
Gaël CHARRIAU	Suppléant	14 la Maugendrais	44130	Bouvron
Corinne REULIER	Suppléant	7 bis rue Jean-Baptiste Olivier	44130	Bouvron
Jérémy JEUSSET	Suppléant	7 Gavalais	44130	Bouvron

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

20 JUN 2023

ID : 044-214400236-20230609-2023051-DE

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE  
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS  
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023051

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : mercredi 31 mai 2023

**Étaient présents :** M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Max PIJOTAT, et Mme Héloïse PIERRE.

**Excusés :** Mme Clotilde SHAMMAS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Xavier SAMZUN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET, M. Gaël CHARRIAU ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à M. Francis BLANCHARD, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à Mme Laurence LE PENHUIZIC, Mme Corinne REULIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine VANSON, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF ayant donné pouvoir à M. Max PIJOTAT, Mme Murielle LECLERC.

**Secrétaire de séance :** Mme MERCEDES DUFOUR-GATTI

-----

### **MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT BREVIN, ET POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ELUS**

VU la démission du maire de Saint Brévin les Pins ;

VU la proposition de motion de soutien fourni aux élus de Loire Atlantique par l'Association des Maires de France 44 ;

M. le MAIRE propose au Conseil Municipal l'adoption d'une motion de soutien à Yannick Morez, maire de Saint Brevin, et pour dire stop aux violences faites aux élus.

Le conseil municipal, par 17 voix POUR, 2 voix CONTRE,

- ADOPTE la motion de soutien telle qu'annexée,
- DECLARE qu'une publicité en sera faite au mieux des moyens appartenant à la municipalité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 044-214400236-20230609-2023051-DE



## MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-BREVIN, ET POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ELUS

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux nécessitent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l' élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d' élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 20 JUIN 2023

ID : 044-214400236-20230609-2023052-DE

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE  
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS  
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023052

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : mercredi 31 mai 2023

**Étaient présents :** M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Max PIJOTAT, et Mme Héloïse PIERRE.

**Excusés :** Mme Clotilde SHAMMAS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Xavier SAMZUN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET, M. Gaël CHARRIAU ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à M. Francis BLANCHARD, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à Mme Laurence LE PENHUIZIC, Mme Corinne REULIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine VANSON, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF ayant donné pouvoir à M. Max PIJOTAT, Mme Murielle LECLERC.

**Secrétaire de séance :** Mme MERCEDES DUFOUR-GATTI

### DESIGNATION DE L'ELU DU CONSEIL MUNICIPAL MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPANC

VU les articles L. 1412-1 et L. 2221-1 à L. 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles R. 2221-1 à R. 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles R. 2221-63 à R. 2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération 223-05-03 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pays de Blain ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit désigner un conseiller municipal non élu au conseil communautaire au conseil d'exploitation du SPANC ;  
CONSIDERANT que le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et un service public industriel et commercial créé en régie autonome ;  
CONSIDERANT que les détails de ses attributions ont été communiqués aux élus en amont du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- DESIGNE M. Jérémy JEUSSET comme membre représentant du Conseil Municipal de la commune de Bouvron au SPANC de la Communauté des Communes des Pays de Blain.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE  
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS  
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023053

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL****Membres en exercice : 23****Date de convocation : mercredi 31 mai 2023**

**Etaient présents :** M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Max PIJOTAT, et Mme Héloïse PIERRE.

**Excusés :** Mme Clotilde SHAMMAS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Xavier SAMZUN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET, M. Gaël CHARRIAU ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à M. Francis BLANCHARD, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à Mme Laurence LE PENHUIZIC, Mme Corinne REULIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine VANSON, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF ayant donné pouvoir à M. Max PIJOTAT, Mme Murielle LECLERC.

**Secrétaire de séance :** Mme MERCEDES DUFOUR-GATTI

**SUBVENTION POUR L'APPEL A PROJETS FONDS FRICHES**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la demande de dépôt d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour le fonds friches, afin de solliciter une aide pour la prise en charge de la démolition de l'ilot Datin.

Lancé en juillet 2021 dans le cadre du dispositif France Relance, le recyclage du foncier a pour objectif de participer à la relance de l'économie tout en contribuant à limiter l'artificialisation des sols en requalifiant des friches d'origine urbaine industrielle ou commerciale. La commune avait réalisé une demande en 2021 pour ce fonds, sans succès.

La subvention a été renouvelée en 2023 dans le cadre du dispositif Fond Vert. Il est proposé au conseil municipal de renouveler la demande.

La demande de subvention porterait sur les montants suivants :

Nature des travaux	Montant des dépenses subventionnables : - non engagées à la date de dépôt de la demande de subvention, - Et qui pourront être réalisées et soldées avant le 31/12/2024
C12- Travaux de Déconstruction	200 000 €
C15 - Autres frais de remise en état (sécurisation, enlèvement des déchets, déblais/ remblais hors dépollution, confortement, démontage des anciens équipements industriels, etc)	32 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à formuler cette demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet fonds friches pour les plans de financement précisés.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Emmanuel VAN BRACKEL

